



Cahier des charges course de caisses à savon Veuzain sur Loire 2019

Présentation générale

Les caisses à savon sont des véhicules à trois ou quatre roues, sans moteur, sur un châssis en bois ou en métal.

Leur déplacement résulte de l'effet de la gravité (ou attraction) terrestre, la caisse étant placée sur une pente. Dans le cas présent, une poussée est admise au départ. Tout dispositif apte à fournir de l'énergie au véhicule de course, comme moteur électrique, ressorts, pédales, volants, manivelles est interdit dans toutes les catégories. L'unique énergie admise est l'énergie gravitationnelle.

Construction de la caisse à savon

Dimensions :

La taille n'est pas limitée. La hauteur peut varier, mais il est recommandé de la limiter afin de maintenir la stabilité dans les virages.

Direction :

Tout système peut être accepté (parallélogramme, axe central...).

En revanche, il est recommandé de veiller à ce que chaque mouvement du volant se transmette aux roues avec un jeu minimum, et de vérifier tout particulièrement la résistance des matériaux utilisés (résistance à la traction et à l'usure) dans le cas de l'utilisation de câbles ou de cordages.



Châssis :

Il peut être en bois ou en ferraille mais attention au poids et aux bords tranchants.

La « carrosserie » de la caisse doit prévoir une protection frontale et des protections latérales robustes. La conception de la caisse doit permettre au pilote de quitter facilement le véhicule

Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple, à protéger avec une garniture de caoutchouc ou de plastique).

S'il y a un siège, il doit être solidement fixé au châssis (boulonné ou soudé) sans aucune possibilité de démontage pendant la course.

Systeme de freinage :

Les exigences de sécurité interdisent le freinage à l'aide des mains, des pieds ou de toute autre partie du corps. De plus, les freins doivent fonctionner indépendamment de la direction et agir simultanément sur au moins deux roues.

L'Énergie motrice :

On entend par énergie motrice tout dispositif apte à fournir de l'énergie au véhicule de course, comme moteur électrique, ressorts, pédales, volants, manivelles, etc...ils sont bien entendus interdits dans toutes les catégories. L'unique énergie admise est l'énergie gravitationnelle !

L'usage de batteries sèches de plus de 3.5V, de batteries à acide, de spray, de gaz, d'air comprimée ou autres sources d'énergie sont strictement interdit sur tous les véhicules.

En revanche, si vous utilisez des batteries sèches de moins de 3.5 v pour animer des lumières, sirènes, de la musique, vous êtes autorisés à en utiliser sous condition de veiller à ce qu'elles soient bien fixées.

Caméra, compteurs de vitesse, chronomètres :

Les caméras embarquées, les compteurs de vitesse à batterie de type vélo, y compris les modèles de type compétition automobile avec transfert de données par ordinateur sont autorisés.

Ils sont autorisés si fixés avant le contrôle technique.



Remorquage :

Des points d'attache doivent être fixés solidement à l'avant et à l'arrière de chaque véhicule de course.

C'est **obligatoire**. Si vous n'avez pas de point d'attache impossible de vous remorquer et donc participer !

Chaque véhicule de course possédera 2 jeux de sangle de remorquage d'au moins 1,5 mètre de long, et muni à chaque extrémité de mousquetons.

Nous vous conseillons de prévoir un jeu supplémentaire au cas où.

L'usage de câble métallique est interdit.

Attention, les caisses étant tractées ensemble, veillez à organiser un système de fixation solide.

Numéros de course :

Votre dossard sera remis après validation du jury d'homologation.

Chaque caisse devra prévoir à l'avant une zone permettant de positionner le dossard (format A4).

Le dossard peut être retiré pendant la course sur décision des commissaires de course si la conduite ou le comportement n'est pas en adéquation avec l'esprit de la course ou si le véhicule est jugé non conforme lors de la course après dégradation de la caisse.

Vous pouvez réparer vos caisses entre les descentes, veuillez prévoir vos outils et pièces de rechange, l'organisation ne prévoit pas et ne met pas à disposition d'outils.

Attention : toute modification importante nécessite une information auprès du PC arrivée qui mandatera une personne pour vérifier que ces réparations sont conformes. Il y va de votre responsabilité et de la sécurité des spectateurs.

Accessoires :

Chaque caisse à savon peut être équipée d'un système d'alerte acoustique (plus communément appelé « klaxon ») en état de fonctionnement.

Les lests sont des poids ajoutés pour alourdir la caisse. Ils sont tolérés mais ils doivent être fixés solidement avec des systèmes de vis évitant ainsi tout desserrement ou mouvement pendant le parcours.



Casque :

Il est obligatoire et doit être adapté au pilote, intégral ou semi intégral utilisé pour les deux roues motorisées.

Équipement :

Le port de gants, de chaussures fermées et de vêtements protégeant l'ensemble du corps (pantalons longs et manches longues) est obligatoire.

Les gants de cyclistes et de laine, et de façon générale, tous les gants n'offrant pas une protection suffisante sont interdits (les doigts doivent être protégés).

Les coudières et genouillères sont conseillées pour les pousseurs.

Prénoms, noms et signatures des membres de l'équipage :